

afin d'obtenir le plus d'argent possible, car cette dernière prendrait d'autres moyens pour supprimer les commissions versées aux agents pour le service des messageries.

• (8.00 p.m.)

Après de longues négociations, le syndicat en question fut dans l'obligation d'accepter la somme de \$375,000 qui fut répartie de la façon suivante: 6 p. 100 dans les provinces atlantiques, 25 p. 100 dans la région du Saint-Laurent, 24 p. 100 dans la région des Grands lacs, 24 p. 100 dans la région des Prairies et 11 p. 100 entre les agents de gare de la région des montagnes. Les chefs de gare seront obligés d'accepter ce montant et ils n'auront aucun autre recours. Et on verra alors, dans ma région comme dans d'autres, des agents subir une diminution de salaire de \$500, \$800, \$1200 ou \$1500 par année.

Présentement, les chefs de gare en question se demandent si la compagnie du Pacifique-Canadien a agi de la même façon. En outre, ils aimeraient bien savoir si cette société de la Couronne qui reçoit des subventions du gouvernement fédéral peut, en supprimant les commissions versées, diminuer effectivement leur salaire et si, d'ici quelques mois, ils pourront obtenir de la compagnie l'assurance que leurs salaires seront révisés de façon à leur permettre de toucher au moins autant d'argent qu'ils en recevaient avant cette entente, de façon à pouvoir subvenir aux besoins de leur famille.

Je profite de la circonstance pour remercier le ministre, d'abord d'avoir répondu à ma lettre et ensuite d'avoir demandé un rapport aux chemins de fer Nationaux. Je veux également demander au ministre d'étudier plus à fond cette question et de voir s'il n'y a pas eu «discrimination» à l'endroit de ces chefs de gare du National-Canadien. Il faudrait également savoir si ces agents qui recevaient, comme je le disais tout à l'heure, jusqu'à \$4000 de commission et ne recevront que \$1000 ou \$1500 à l'avenir verront cette perte compensée par une augmentation de salaire de \$2000 ou de \$2500 par année.

Je suis certain que si l'honorable ministre se donne la peine d'étudier la question—et je sais qu'il va le faire—il verra qu'il y a là une crainte raisonnée de la part des personnes en question. En effet, si à l'heure actuelle il y a des augmentations de salaire dans toutes les professions, il est inconcevable que ce groupe de citoyens, dans toutes les provinces canadiennes, ait à subir une baisse de salaire.

Le deuxième point dont je voudrais traiter à l'occasion de l'étude des crédits provisoires résulte d'une certaine déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Hays). On sait qu'à l'heure actuelle, au Canada, on doit prendre toutes

les précautions dans nos paroles et gestes pour en arriver à une unité et une entente plus grandes entre les fermiers de l'Ouest et ceux de l'Est. Quelquefois, certaines déclarations nous choquent, et avec raison.

Quant à moi, en tant que citoyen de l'Est du Canada et cultivateur pratiquant, je ne veux d'aucune façon critiquer les fermiers de l'Ouest ni les gouvernements—que ce soit le gouvernement présent ou les gouvernements passés—d'avoir adopté des mesures législatives en faveur des cultivateurs des provinces de l'Ouest. Ce que je veux, c'est qu'au lieu de détruire les gestes posés en faveur des cultivateurs de l'Ouest par les gouvernements, les cultivateurs de l'Est du Canada s'organisent pour profiter des avantages offerts par le gouvernement fédéral. Trop souvent dans le passé, on a semblé vouloir soulever un groupe contre l'autre, et de fait nous avons remarqué, nous de l'Est du Canada, que ce fut en quelque sorte la politique de ceux qui dirigent les affaires de notre pays.

Ainsi, au cours des dernières campagnes électorales, on est allé dans les villes de l'Est, comme Toronto et Montréal, dire que le parti conservateur, lorsqu'il était au pouvoir, favorisait beaucoup trop l'Ouest du Canada. On a créé chez nous un sentiment de méfiance à l'endroit du parti conservateur et des fermiers de l'Ouest qui, disait-on, étaient toujours auprès du gouvernement fédéral pour obtenir de l'argent en vertu de la loi sur l'assurance-récolte et d'autres lois. On a même prétendu que ces lois favorisaient seulement les cultivateurs de l'Ouest. A mon avis, cette campagne a été désastreuse pour l'unité nationale et pour les cultivateurs de l'Est du Canada.

Je voudrais lancer cet appel: Que cessent ces insinuations ou ces propos qui tendent plutôt à diviser qu'à unir!

Si, chaque fois qu'un groupe, qu'il soit de l'est ou de l'ouest, désire l'adoption d'une mesure législative, un autre groupe s'oppose en disant que le gouvernement fait trop pour une partie de la population, nous allons réellement diviser le Canada.

Je voudrais maintenant me référer aux paroles que prononçait l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Hays), en décembre dernier, (alors que j'étais en convalescence à la suite d'un accident d'automobile) en Colombie-Britannique devant la Fédération canadienne de l'agriculture, à l'hôtel Empress Victoria. J'ai lu et relu ses propos, mais c'est la première fois que j'ai la chance de les évoquer à la Chambre pour la gouverne de tous les députés et aussi pour l'édification des cultivateurs de l'Est du Canada, afin qu'ils sachent exactement que cette bonne vieille politique du parti libéral d'aller dans un coin du pays